



Au service du
GOUVERNEMENT,
au service des
CANADIENS.

Serving
GOVERNMENT,
serving
CANADIANS.

Services d'ingénierie des barrages : Fenelon Falls et rivière Little Bob (EQ754-201178/A)

Processus de sélection fondé sur la qualification

Conférence des proposants

Le 14 novembre 2019

www.spac-pspc.gc.ca



Services publics et
Approvisionnement Canada

Public Services and
Procurement Canada

Canada

Survol de l'ordre du jour

1 Présentations et logistique de la conférence

Exposés

2 Portée du projet et renseignements sur le projet | Thuc-Van Quan

3 Transmission des propositions par Connexion postel | Peggy Juan

4 Processus d'approvisionnement | Michelle Nguyen

Questions

5 Période supplémentaire de questions

2

www.spac-pspc.gc.ca



Logistique de la conférence

- Quand et comment poser des questions pendant la conférence.
- Les questions posées pendant la conférence des proposants seront publiées, ainsi que les réponses qui y seront données, en tant que modification sur le site Achats et ventes.
- Aucune information nouvelle ne sera présentée pendant les exposés inscrits à l'ordre du jour.



Présentatrice : Thuc-Van Quan

PORTÉE DU PROJET / RENSEIGNEMENTS SUR LE PROJET

4

www.spac-pspc.gc.ca



Services publics et
Approvisionnement Canada

Public Services and
Procurement Canada

Canada

Portée du projet – Emplacements

Examen de sécurité et conception du barrage de Fenelon Falls

- Structure de béton, remontant à 1914, constituée de treize (13) vannes à poutrelles d'arrêt de 6,1 m de largeur chacune, culées gauche (nord) et droite (sud) mesurant respectivement 26,8 m et 15,8 m dotées d'une paroi intégrée du canal d'amenée et d'un barrage à murs en aile
- Pont de béton et poste de centrale situés immédiatement en aval du barrage (non visés par le projet)

Analyse et conception du barrage de la rivière Little Bob

- Structure de béton, remontant à 1908, constituée de trois (3) vannes à poutrelles d'arrêt de 7,6 m, d'une (1) poutrelle d'arrêt de 3,05 m et de musoirs gauche et droit de, respectivement, 95 m et 14 m
- Centrale de béton abandonnée rattachée à un poste électrique situé immédiatement en aval du barrage

Portée du projet – Travaux

Portée des travaux

- Étude de sécurité du barrage de Fenelon Falls et examen à venir qui permettront de rassembler les renseignements sur l'état actuel des lieux nécessaires à l'étude de faisabilité
- Étude géotechnique supplémentaire du barrage de la rivière Little Bob en vue de l'élaboration des concepts de design de la structure du barrage, de la centrale abandonnée, de la remise en état du barrage en terre à noyau de béton et noyau étanche en argile compactée d'un éventuel batardeau
- Rapports de faisabilité sur les barrages de Fenelon Falls et de la rivière Little Bob, avec options de concepts de design et coût estimé de ces travaux de catégorie C
- Options de design aptes à satisfaire aux exigences des lignes directrices de Parcs Canada sur la sécurité des barrages ayant une durée de vie utile de 80 à 100 ans

Services requis (SR)

- SR 1 Analyse de la portée des travaux du projet
- SR 2 Enquêtes sur le terrain, études et rapports
- SR 3 Étude de sécurité du barrage de Fenelon Falls
- SR 4 Étude de faisabilité (options minimales de concept et exigences spécifiques)

www.spac-pspc.gc.ca



Portée du projet – Contraintes

Quelques contraintes de projet dignes de mention

Saison de navigation

- Les travaux ne doivent perturber ni la navigation dans la voie navigable Trent-Severn ni l'exploitation des barrages.

Gestion de l'eau

- L'expert-conseil doit inclure, dans les documents de conception, des dispositions visant à conserver la capacité de débit nécessaire pour répondre aux exigences opérationnelles pendant toute la durée de la construction.
- L'expert-conseil doit élaborer, dans les options conceptuelles, les paramètres relatifs aux batardeaux, aux plans d'assèchement et aux déviations d'eau nécessaires.



Présentatrice : Peggy Juan

TRANSMISSION DES PROPOSITIONS PAR CONNEXION POSTEL

8

www.spac-pspc.gc.ca



Connexion postal

Rappels importants

Les renseignements qui suivent sont des rappels importants concernant l'utilisation du système Connexion postal de Postes Canada pour transmettre des propositions électroniques.

Lancement de Connexion postal

- Faites connaître, par courriel, votre intention de présenter des propositions électroniques à la Région de l'Ontario au moins **six jours ouvrables** avant la date et l'heure de clôture de l'invitation à soumissionner, à l'adresse TPSGC.orreceptiondessoumissions-orbidreceiving.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca;
- **n'expédiez pas directement, à cette adresse de courriel, vos propositions électroniques**; les propositions transmises par courriel à cette adresse ne seront **pas** acceptées (cette adresse de courriel n'est utilisée que par la Région de l'Ontario de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC)).

9

www.spac-pspc.gc.ca



Connexion postal

Communiquer par Connexion postal

- Après la réception de votre message par courriel, la Région de l'Ontario ouvrira dans le système Connexion postal une « conversation » dans laquelle vous pourrez déposer votre proposition. La Région de l'Ontario vous transmettra également son *Guide de présentation des propositions*, qui présente des saisies d'écran de la démarche de présentation de votre proposition dans Connexion postal.

Transmission d'une proposition

- Les formats de document privilégiés sont PDF, Word et Excel (veuillez ne pas chiffrer les fichiers).
- Le système Connexion postal est limité à 1 Go par message affiché et à 20 Go par conversation.



Présentatrice : Michelle Nguyen

PROCESSUS DE SÉLECTION FONDÉ SUR LA QUALIFICATION

11

www.spac-pspc.gc.ca



Survol du processus d'approvisionnement

Phase 1

Pour : Tous les proposants intéressés qui soumettent une proposition

Étape 1

- Proposition écrite;
- Transmise à l'Unité de réception des soumissions au plus tard à la date et à l'heure de clôture des soumissions.

Phase 1

Pour : Les proposants dont les propositions sont recevables et qui ont obtenu une cote d'au moins 60 points au cours de la première phase

Étape 2

- Proposition présentée sous forme d'exposé oral et de période de questions.
- Date et heure limites de transmission des propositions communiquées aux proposants qui prennent part à la phase 2.

Phase 2

Pour : Le proposant ayant obtenu la cote technique totale la plus élevée à la première phase, étapes 1 et 2

Étape 1

- Raffiner les exigences.

Étape 2

- Présentation de la proposition de prix et négociations.

Calcul de la cote totale de la première phase

Cote de l'étape 1	100 points maximum
Cote de l'étape 2 (proposants invités)	100 points maximum
Cote technique totale	200 points maximum



Phase 1 – Étape 1

Processus

Format des propositions :

Proposition écrite (maximum de 15 pages pour les exigences cotées)

Éléments évalués :

Exigences obligatoires et exigences cotées (expérience acquise et qualifications)

Échéance de dépôt des propositions :

Date de clôture des soumissions (en ce moment : le 11 décembre 2019)

Voies de transmission des propositions :

Propositions physiques par messenger ou propositions électroniques par Connexion postel



Phase 1 – Étape 1

Exigences obligatoires

1. Permis, certification et autorisation

- Le proposant qui présente la proposition doit être **expert-conseil en génie civil/génie de structures**, détenir un permis d'exercice de la province de l'Ontario ou être admissible à l'obtention d'un tel permis.

2. Identification des membres de l'équipe de l'expert-conseil

- Expert-conseil principal (proposant) – Ingénieur civil/de structures.
- Personnel clé à proposer : deux (2) ingénieurs civils/de structures (appartenant à l'entreprise) / deux (2) hydrotechniciens et deux (2) ingénieurs géotechniciens.

3. Formulaire de déclaration/certification

- Appendice B, formulaire de déclaration/certification.

4. Dispositions relatives à l'intégrité

- Documentation exigée : liste de noms.

Phase 1 – Étape 1

Exigences cotées

1. Réalisations du proposant dans le cadre de projets semblables.
2. Réalisations du personnel clé appelé à exécuter le projet :
 - Les renseignements demandés doivent être fournis pour chaque membre du personnel clé cité dans les critères obligatoires.
3. Critères et tableau d'évaluation (grille de pointage) inclus dans la Demande de propositions.



Phase 1 – Étape 2

Processus

Format des propositions :

Exposé oral de 45 minutes avec jeu de diapositives (15 diapositives au maximum) et période de questions de 15 minutes.

Éléments évalués :

Exigences cotées (approche et méthodologie).

Échéance de dépôt des propositions :

Indiquée dans les invitations à passer à la phase 2 (environ 3 semaines après l'envoi de l'invitation à passer à la phase 2).

Voies de transmission des propositions : Par courriel, directement à l'autorité contractante.

17

www.spac-pspc.gc.ca



Phase 1 – Étape 2

Exigences

1. La présentation du jeu de diapositives précède celle de l'exposé.
2. Au plus quatre (4) personnes, dont le personnel clé de chaque discipline, peuvent prendre part à la présentation de l'exposé et à la période de questions.
3. Les équipes proposant doivent présenter les domaines cités dans la Demande de propositions :
 - I. équipe du projet;
 - II. stratégie et méthodologie;
 - III. approche des risques;
 - IV. innovation;
 - V. organisation et communication de l'information.
4. Critères et tableau d'évaluation (grille de pointage) inclus dans la Demande de propositions.



Critères et tableau d'évaluation

Critères

Critère	Coefficient de pondération	Cotation	Cotes pondérées
1. Réalisations du proposant dans le cadre de projets semblables Référence : EPEP 3.2.1.3 a) à e)	3,0	0 à 10	0 à 30
2. Expérience de l'équipe dans le cadre de projets antérieurs Référence : EPEP 3.2.1.3 f) et 3.2.2.2 f)	1,0	0 à 10	0 à 10
3. Qualifications des ingénieurs de structures qui seront affectés à ce projet Référence : EPEP 3.2.2.2 a) à e)	2,0	0 à 10	0 à 20
4. Qualifications des ingénieurs en hydrotechnique qui seront affectés à ce projet Référence : EPEP 3.2.2.2 a) à e)	2,0	0 à 10	0 à 20
5. Qualifications des ingénieurs en géotechnique qui seront affectés à ce projet Référence : EPEP 3.2.2.2 a) à e)	2,0	0 à 10	0 à 20
Cote de l'étape 1	10,0		De 0 à 100

Tableau d'évaluation

CRITERE	NON RECEVABLE 0 point	INADÉQUAT 2 points	FAIBLE 4 points	ADÉQUAT 6 points	ENTIEREMENT SATISFAISANT 8 points	FORT 10 points
1	N'a pas fourni de renseignements pouvant faire l'objet d'une évaluation.	Projets antérieurs non liés aux exigences du présent projet. Les faiblesses présentes dans le contrôle du calendrier et la gestion du projet ne peuvent être corrigées.	Projets antérieurs généralement non liés aux exigences du présent projet. De façon générale, il est peu probable que les faiblesses présentes dans le contrôle du calendrier et de la gestion de projet puissent être corrigées.	Projets antérieurs généralement liés aux exigences du présent projet. Les faiblesses présentes dans le contrôle du calendrier et de la gestion de projet peuvent être corrigées.	Projets antérieurs directement liés aux exigences du présent projet. Il n'y a pas de faiblesses importantes dans le contrôle du calendrier et la gestion du projet.	Projets antérieurs directement liés à ce besoin et le personnel clé dans des exemples de projets directement liés à ce besoin. Aucune faiblesse apparente dans le contrôle du calendrier et la gestion du projet.
2		L'équipe proposée n'a jamais collaboré sur des projets semblables.	La moitié de l'équipe proposée a collaboré dans le cadre d'un projet semblable.	La moitié de l'équipe proposée a collaboré dans le cadre de deux projets semblables OU toute l'équipe a collaboré dans le cadre d'un projet semblable.	Toute l'équipe proposée a collaboré dans le cadre de deux projets semblables.	Toute l'équipe proposée a collaboré dans le cadre de trois projets semblables.
3 à 5		Le personnel clé a une expérience extrêmement faible et insuffisante pour satisfaire aux exigences en matière de rendement.	Le personnel clé n'a pas les compétences ou l'expérience requises.	Le personnel clé possède un niveau de compétences et d'expérience acceptable.	Le personnel clé est compétent et expérimenté.	Le personnel clé est très compétent et expérimenté.

www.spac-pspc.gc.ca



Critère

3. Qualifications des ingénieurs de structures qui seront affectés à ce projet	2,0	0 à 10	0 à 20
Référence : EPEP 3.2.2.2 a) à e)			



Exigences de présentation et évaluation des propositions (EPEP)

3.2 Exigences cotées à la phase 1 – Étape 1

2. Réalisations du personnel clé pendant l'exécution de ce projet

.2 Renseignements à fournir pour chaque membre de l'équipe technique :

- a) Le nom du membre ainsi que son titre;
- b) L'employeur actuel du personnel clé;
- c) Toutes les reconnaissances professionnelles actuelles pertinentes et toute admissibilité à l'obtention d'un permis d'exercice en Ontario;
- d) La description de l'expertise et de l'expérience (avec le nombre d'années) relatives au projet;
- e) Le rôle, la responsabilité et le degré de participation de la personne dans les projets antérieurs;

20

www.spac-pspc.gc.ca



Critère

3. Qualifications des ingénieurs de structures qui seront affectés à ce projet Référence : EPEP 3.2.2.2 a) à e)	2,0	0 à 10	0 à 20
--	-----	--------	--------



Tableau d'évaluation

3 à 5		Le personnel clé a une expérience extrêmement faible et insuffisante pour satisfaire aux	Le personnel clé n'a pas les compétences ou l'expérience requises.	Le personnel clé possède un niveau de compétences et d'expérience acceptable.	Le personnel clé est compétent et expérimenté.	Le personnel clé est très compétent et expérimenté.
		exigences en matière de rendement.				

Phase 2 – Étapes 1 et 2

La phase 2 sera entrepris par le proposant classé au premier rang technique (PCPRT) (c'est-à-dire celui qui aura obtenu la note technique la plus élevée).

Phase 2 – Étape 1

Le besoin que vise le projet et l'exposé feront l'objet de discussions et de raffinements avec le PCPRT.

Une fois les discussions terminées et les exigences finalisées, le PCPRT passera à l'étape 2 de la phase 2.

Phase 2 – Étape 2

La proposition de prix et tout document nécessaire à l'appui de la structure de prix seront présentés par le PCPRT.

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) pourra entrer en rapport avec le PCPRT pour négocier le prix.

Période de questions supplémentaire

QUESTIONS

23

www.spac-pspc.gc.ca



Services publics et
Approvisionnement Canada

Public Services and
Procurement Canada

Canada

Questions ou demandes d'éclaircissement

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante :

Michelle Nguyen

Numéro de téléphone : 647-616-4174

Numéro de télécopieur : 416-952-1257

Courriel : michelle.nguyen@pwgsc-tpsgc.gc.ca

